

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 24/03/15	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 24/03/15	N° d'enregistrement F093ISP 0069
--------------------------------------	---	--

1. Intitulé du projet

RECHARGEMENT DE LA PLAGE DE LA GALIOTE (SAINT-AYGULF)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **RACHLINE** Prénom **David**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **MAIRIE DE LA COMMUNE DE FREJUS**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **RACHLINE DAVID, MAIRE DE LA COMMUNE**

RCS / SIRET **2 1 8 3 0 0 6 1 4 0 0 0 1 1** Forme juridique **COLLECTIVITE TERRITORIALE**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10 et 10h Travaux de rechargement de plage inférieur à 10 000m ³ (R. 122-2)	Ré-ensablement de la plage de la Galiote (à Saint-Aygulf) suite aux phénomènes de crues et d'érosion du littoral à hauteur de 5 000 m ³ .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La commune de Fréjus projette de ré-ensabler une partie de la plage de la Galiote située sur le quartier de Saint-Aygulf.

Les coups de mer (submersions marines) de fin 2014 et début 2015 ont une nouvelle fois profondément réduit la surface de plage sur ce secteur.

Le but est de pouvoir assurer la saison balnéaire 2015 en apportant un volume de sable de 5 000m³.

Ce sable sera issu d'un dragage dans des zones proches du lieu de dépôt, choisies en fonction :

- d'une étude bathymétrique,
- d'une étude sur la qualité des sédiments (pollution) compatibles avec le seuil N1 (arrêté du 09 août 2006),
- d'une étude granulométrique.

4.2 Objectifs du projet

- Redonner une surface de plage exploitable par les professionnels et les usagers pour la saison balnéaire 2015 afin de réduire les pertes économiques et sociales inhérentes à ce secteur.
- Compenser la forte érosion de cette plage liée aux différents événements climatiques récents
- Cette opération tient compte des disponibilités de sable ainsi que du diagnostic réalisé sur les sédiments afin d'être compatible avec une plage balnéaire (absence de polluants, granulométrie)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Étape 1 : Réalisation de relevés bathymétriques afin de définir la zone de sable mobilisable, ainsi qu'une étude sur les sédiments sur le secteur de pompage défini.
- Étape 2 : Pompage du sable à l'aide d'une pompe aspirante sur barge mobile et stockage du sable pour ressuiement avant utilisation.
- Étape 3 : Rechargement et mise à niveau de la plage cible

Ces travaux ont un délai d'exécution inférieurs à 14 jours (10 jours ouvrables) si conditions météorologiques favorables, principalement diurne (tôt le matin). Travaux à planifier impérativement avant le 1er juin 2014, début de la période estivale. L'accès à la plage de la Galiote, la baignade et la navigation à proximité de la zone seront interdits par arrêté municipal compte tenu de la nature, de la durée et des contraintes inhérentes aux travaux de pompage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune phase d'exploitation.

Travaux ponctuels de rechargement de plage soumise à érosion

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau - Etude d'impacts au cas-par-cas.

Travaux de pompage devant être réalisés. Travaux ayant nécessité d'une analyse des sédiments (pollution, granulométrie) après validation de la DDTM 83 et de la PREMAR pour une réutilisation sur la plage impactée par l'érosion.

Selon les résultats obtenus, inférieurs aux valeurs seuils N1, la réalisation des travaux de pompage pourra être effectuée.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas-par-cas (selon rubrique 10° du tableau annexé de l'art. R122-2 du Code de l'Environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Volume de sable (en M3) à pomper, à stocker, à transporter et à ré-utiliser pour le rechargement de la Plage de la Galiote à Saint-Aygulf	5 000

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Plage de la Galiote (RD 559)
Commune de Fréjus,
quartier de Saint-Aygulf (83370)

Coordonnées géographiques¹**Long.** 43 ° 23 ' 33 " 50**Lat.** 6 ° 43 ' 43 " 50**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ **Lat.** ____ ° ____ ' ____ " ____

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ **Lat.** ____ ° ____ ' ____ " ____

Communes traversées :

FREJUS, quartier de Saint-Aygulf

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?Oui ☐Non ☒**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**Oui ☐Non ☐**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**Oui ☐Non ☒**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

Il s'agit uniquement de palier au déficit de la surface de la Plage de la Galiote à Saint Aygulf pour la saison estivale 2015

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La plage de la Galiote est à usage uniquement touristique et balnéaire

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan local d'Urbanisme approuvé le 19/01/2005 et entré en vigueur le 23/03/2005
Zonage PLU : Nm (Zones naturelles - Protection du bord de mer)
- Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) approuvé le 26/03/2014
Zonage PPRI : R3 (risque faible à modéré)
- Zone du projet située sur le Domaine Public Maritime

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	mais à proximité de ZNIEFF marine type II "Herbier de Cymodocée"
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	FREJUS (83600)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	mais à proximité de l'AVAP de Fréjus "secteur Saint Aygulf"
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	mais à proximité des Etangs de Villepey, site RAMSAR
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI "Argens, Reyran, Vernède " de la commune de Fréjus approuvé le 26 mars 2014
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	site Natura 2000 FR 9301627 "Embouchure de l'Argens"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	sédiments marins mobilisables
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Plage de la Galiote déficitaire en matériaux sableux
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	simple déplacement et dépôts de sable sur un secteur balnéaire
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Incidences négligeable sur le site Natura 2000 situé à proximité immédiate compte tenu de l'état des lieux des biocénoses marines et de l'usage actuel et passé du secteur concerné par ces travaux

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Crue et submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les sédiments seront analysés pour permettre une adéquation avec le public (seuil N1). Le chantier et la plage seront interdits à l'accès public par arrêté municipal. La qualité des eaux de baignade ne sera pas impactée en raison du volume peu conséquent préconisé pour le rechargement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Lors du pompage (bruit de la pompe) et lors du rechargement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	odeur " de vase" lors du pompage
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	gaz d'échappement des engins (barge marine mobile et pompe) lors des travaux soumis à contrôle
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	eau de mer lors du pompage, dans la mer
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	activités balnéaires directement liées à la plage de la Galiote Prise en compte des activités marines (baignade, circulation maritime, pêche, plongée, etc...) lors des travaux de pompage

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se limite à un rechargement ponctuel de sable d'une plage balnéaire ayant subi une forte érosion lors des événements climatiques récents fin 2014 et début 2015.

Compte tenu du volume assez restreint nécessaire (5000 m³) et des secteurs d'intervention (sédiments marins mobilisables) proches n'ayant que peu d'impacts sur les écosystèmes marins du secteur (absence d'herbier marin), les impacts sont donc très limités. Les sédiments subiront une analyse permettant de vérifier leur compatibilité avec la plage cible, tant sur le plan physico-chimique (seuil N1 - arrêté du 9 août 2006) que granulométrique.

L'objectif est de compenser l'érosion subie par cette plage fin 2014 et début 2015 pour permettre de réaliser une saison balnéaire nécessaire à l'économie locale et au cadre de vie des usagers du quartier de Saint-Aygulf.

Selon le présent formulaire, une étude d'impact au titre du Code de l'Environnement, ne nous semble pas nécessaire.

